



CEC
CCA
CCE

DEMANDE DE PROPOSITIONS

**Étude sur trois flux de déchets post-consommation et
leurs marchés secondaires au Mexique :
le papier, les plastiques et les bioplastiques**

Pour le projet intitulé

***Transformation du recyclage et de la gestion des déchets solides
en Amérique du Nord***

Commission de coopération environnementale

2024

I. Survol du projet

Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont établi la Commission de coopération environnementale (CCE) en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, à savoir l'accord parallèle à l'*Accord de libre-échange nord-américain* en matière d'environnement. Or, depuis 2020, la CCE est régie par l'*Accord de coopération environnementale* (ACE), qui est entré en vigueur en même temps que le nouvel accord commercial, à savoir l'*Accord Canada–États-Unis-Mexique* (ACEUM). À titre d'organisme intergouvernemental, la CCE rassemble des citoyens et des spécialistes d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, du milieu universitaire et du secteur des affaires afin de trouver des solutions permettant de protéger l'environnement que partagent les trois pays nord-américains, mais tout en favorisant un développement économique durable au profit des générations actuelles et à venir. On trouve de plus amples renseignements au sujet de la CCE à l'adresse <<http://www.cec.org/fr>>.

La CCE sollicite la présentation de propositions de la part d'expertes-conseils ou d'experts-conseils en vue de la réalisation d'une étude complémentaire sur trois flux de déchets post-consommation et leurs marchés secondaires au Mexique : le papier, les plastiques et les bioplastiques. Cette étude vise à mieux cerner les possibilités dans le secteur du recyclage en complétant les renseignements manquants, de manière à informer la prise de décision au Mexique et ainsi contribuer à l'élaboration de politiques publiques qui favorisent la circularité.

Concrètement, la personne retenue devra examiner et combler les lacunes dans les renseignements du Mexique tirés d'études réalisées sur ces matières lors de la première phase du projet de la CCE. Ces renseignements compléteront les résultats obtenus pour le Canada et les États-Unis, afin d'entraîner des retombées économiques et environnementales pour la région. Ces études sont en attente de publication et seront fournies à la personne retenue pour la réalisation de son travail.

Ces études présentent une analyse approfondie de plusieurs aspects relatifs aux États-Unis et au Canada, et servent de point de départ pour achever les sections sur le Mexique, auxquelles il manque des renseignements, comme l'indique la présente demande. Dans leur ensemble, les études comportent une évaluation de l'état actuel des infrastructures de collecte, de tri, de récupération et de recyclage de ces déchets post-consommation; un inventaire et une évaluation des possibilités et obstacles relativement à la promotion et à l'amélioration des marchés et du commerce des matières secondaires dans la région; et un examen des technologies émergentes, des méthodes de conception de matières durables, ainsi que des pratiques exemplaires et des exemples pour mettre en pratique les principes de l'économie circulaire.

Le travail que décrit cette demande de propositions fait partie du projet *Transformation du recyclage et de la gestion des déchets solides en Amérique du Nord* du Plan opérationnel pour 2021 de la CCE, dont la description complète, y compris les tâches précises et le budget correspondant, se trouve sur le site Web de la CCE, à l'adresse : <<http://www.cec.org/fr/transformation-du-recyclage-et-de-la-gestion-des-dechets-solides-en-amerique-du-nord/>>. L'objectif global du projet est de mieux cerner les possibilités dans le secteur du recyclage et sur les marchés des matières secondaires dans la région, de fournir un aperçu et une description des cadres juridiques et politiques pertinents, de déterminer les technologies émergentes et les nouvelles matières, et de favoriser la collaboration et l'échange de connaissances entre les différentes parties prenantes grâce à des activités de réseautage. À partir des résultats d'études déjà réalisées et des renseignements complémentaires que produira la présente étude centrée sur le Mexique, cette initiative favorisera la mise en œuvre de projets

pilotes visant à évaluer la possibilité d'adopter des technologies ou des pratiques novatrices au Canada et aux États-Unis, et éventuellement au Mexique.

II. Mandat

A. Vue d'ensemble et portée du mandat

Le projet *Transformation du recyclage et de la gestion des déchets solides en Amérique du Nord* est divisé en deux phases :

- Phase I (2022-2023) : réalisation de trois études (une par flux de déchets) afin de mieux cerner les possibilités dans le secteur du recyclage et sur les marchés des matières secondaires en Amérique du Nord, de fournir un aperçu et une description des cadres juridiques et politiques pertinents, de déterminer les technologies émergentes et nouvelles matières, et de favoriser la collaboration et l'échange de connaissances entre les différentes parties prenantes grâce à des activités de réseautage;
- Phase II (2024-2025) : à partir des résultats de ces études, élaborer des projets pilotes pour évaluer la viabilité de technologies ou de pratiques novatrices ainsi que leur adoption possible dans toute l'Amérique du Nord.

En raison d'une série de lacunes méthodologiques dans l'évaluation et la compilation des renseignements dans les sections portant sur le Mexique des études de la phase I, un travail de consultation complémentaire est maintenant nécessaire pour ajouter les données manquantes et fournir un aperçu clair et complet de la situation (voir les annexes 1, 2 et 3 pour des références sur la structure de ces études et les éléments couverts). Cette nouvelle étude, qui portera sur les trois flux de déchets post-consommation et les marchés secondaires au Mexique, fournira aux institutions gouvernementales mexicaines les informations nécessaires à l'élaboration de politiques publiques.

Tout au long du déroulement des activités faisant l'objet de la présente demande, la personne retenue collaborera étroitement avec les organismes de coordination mexicains et le Secrétariat de la CCE dans le cadre d'un plan établi. Les organismes de coordination mexicains fourniront aussitôt que possible à la personne retenue les renseignements nécessaires à l'exécution de son travail, et participeront activement à l'examen et à l'approbation des livrables afin de s'assurer que tout est conforme à leurs attentes.

B. Description des services

Le consultant devra coordonner avec les personnes-ressources désignées par la CCE pour :

- Élaborer pour cette étude complémentaire une méthodologie détaillée et transparente que devront approuver les organismes de coordination mexicains et la CCE. Cette méthodologie doit inclure des critères bien définis de sélection et d'intégration des renseignements officiels du Mexique, ainsi que des données provenant de secteurs industriels et d'autres organismes pertinents pour la gestion des matières concernées.
- À partir des renseignements manquants dans les études existantes, déterminer et sélectionner des parties prenantes clés de secteurs formels et informels pour combler ces lacunes. Les renseignements doivent être recueillis auprès de ces parties prenantes par le biais d'un travail méticuleux sur le terrain, à l'aide d'une méthodologie et d'outils spécialement conçus à cet effet. Cette méthodologie doit être définie globalement dans la proposition de

l'experte ou expert et approuvée par les organismes mexicains et la CCE. L'objectif est d'assurer la collecte de données pertinentes.

- Effectuer le travail sur le terrain au moyen de la méthodologie et des outils approuvés par les organismes de coordination mexicains et la CCE.
- Intégrer les renseignements issus du travail de bureau et ceux recueillis sur le terrain. Il faut faire en sorte que ces renseignements réduisent ou éliminent les lacunes en s'appuyant sur les conclusions et les analyses des études précédentes sur les États-Unis et le Canada, et en tenant compte des sections incomplètes sur le Mexique. Cette approche garantira que l'analyse couvre de manière exhaustive les particularités du Mexique, comme le secteur informel (collecteurs, éboueurs, trieurs), et permettra une comparaison équitable avec ses homologues nord-américains. Il est recommandé que tout renseignement obtenu par l'intégration de données provenant de sources officielles, du travail sur le terrain ainsi que du secteur industriel et du secteur des services soit clairement accompagné d'une description des hypothèses utilisées pour son traitement. Il est également essentiel d'inclure une évaluation des éventuelles faiblesses et incertitudes associées à ces données. Ces précisions permettront de mieux comprendre le contexte et les limites de l'information présentée dans l'étude lors de sa consultation, ce qui en facilitera l'interprétation et l'utilisation éclairée.
- Évaluer les infrastructures de recyclage et de récupération des matières dans les zones urbaines, rurales et autochtones. L'experte-conseil ou l'expert-conseil doit proposer une liste de zones géographiques réparties dans l'ensemble du pays (qui fera l'objet d'une discussion) et que devront approuver les organismes de coordination mexicains et la CCE. Cette évaluation doit être faite selon un ensemble clair et détaillé de critères prédéfinis et normalisés, notamment des normes relatives à la capacité, à l'efficacité, à la durabilité et à l'adaptabilité des infrastructures par rapport aux demandes futures. Cela facilitera la détermination des aspects critiques à améliorer et l'élaboration de recommandations précises quant aux mesures à prendre pour optimiser la gestion des déchets et du recyclage dans le contexte évalué.
- Présenter un ensemble de recommandations. Le processus de recherche et de travail de cette étude vise non seulement à accroître la fiabilité et l'exhaustivité des renseignements compilés, mais aussi à garantir la pertinence et l'utilité des conclusions et recommandations relativement à la prise de décisions au Mexique et à la coopération environnementale en Amérique du Nord. En particulier, on cherche à explorer les possibilités relatives aux conditions, aux mesures, aux changements et aux capacités nécessaires pour la réduction des déchets et la reconception, la réutilisation, le tri, la collecte et le recyclage des matières. Le but est d'améliorer les programmes de valorisation et d'économie circulaire au pays et de les appliquer dans les marchés régionaux.

Pour effectuer son travail, la personne retenue pourra se reporter aux études précédentes, que ce soit aux sections sur le Canada et les États-Unis ou à celle sur le Mexique.

À cette fin, il ou elle collaborera, entre autres, avec les personnes-ressources désignées par la CCE pour réaliser les activités suivantes et préparer une étude qui constituera le livrable du projet.

1. Activité 1 : définition de la méthodologie de l'étude

L'experte-conseil ou l'expert-conseil doit inclure dans l'étude une présentation complète de la méthodologie à utiliser, qui doit être compatible avec la méthodologie générale présentée dans sa proposition initiale, et approuvée par les organismes de coordination mexicains et la CCE. Conformément au mandat de l'étude initiale et aux critères particuliers pour la sélection et l'intégration des données officielles et d'autres secteurs pertinents du Mexique, la présentation couvrira les trois flux de déchets post-

consommation (déchets de papier, de plastique et de bioplastique) et tiendra compte des particularités de chaque matière. D'après les éléments définis dans la section sur la détermination des parties prenantes clés (voir l'activité 2) et l'analyse des données (voir l'activité 3), cette section de l'étude doit être mise à jour pour inclure un plan détaillé pour la collecte de données sur le terrain qui précise la méthodologie et les outils à utiliser.

2. Activité 2 : liste des parties prenantes clés

L'experte-conseil ou l'expert-conseil proposera une liste de parties prenantes clés des secteurs formels et informels en fonction des lacunes dans les études précédentes, dans le but de recueillir les renseignements manquants au moyen d'entrevues, d'enquêtes et de toute autre méthodologie convenue avec les organismes de coordination mexicains et la CCE. Il faudra mettre au point un schéma de travail qui privilégie la participation d'organismes locaux, dont les pratiques de recyclage et de gestion des déchets doivent être renforcées. Cette liste sera examinée et validée par les organismes de coordination mexicains et la CCE.

3. Activité 3 : intégration et mise à jour de l'analyse des données

L'experte-conseil ou l'expert-conseil inclura dans l'étude l'analyse des données issues du travail de bureau et relèvera les lacunes en matière d'information en se référant aux données existantes pour les États-Unis et le Canada. Les données tirées d'études antérieures peuvent être utilisées pour cette partie. En outre, la personne retenue mettra à jour les renseignements issus du travail de bureau à l'aide des résultats du travail sur le terrain, et indiquera comment les lacunes ont été traitées et réduites. Cette section de l'étude doit offrir une vue d'ensemble des particularités du Mexique par rapport aux États-Unis et au Canada.

4. Activité 4 : évaluation des infrastructures

L'experte-conseil ou l'expert-conseil inclura dans l'étude une évaluation détaillée des infrastructures de recyclage et de récupération des déchets post-consommation qui tient compte des particularités des zones urbaines, rurales et autochtones désignées. Cette section et les sous-sections correspondantes doivent inclure les critères d'évaluation normalisés par le biais d'une analyse quantitative et qualitative. Cette évaluation permettra de déterminer les aspects à améliorer et de faire des recommandations précises pour renforcer la gestion des déchets et du recyclage au Mexique. Les recommandations seront présentées à la section « Conclusions et recommandations ».

5. Activité 5 : hypothèses et limites

L'experte-conseil ou l'expert-conseil inclura dans l'étude le contenu nécessaire pour appuyer tous les renseignements recueillis, notamment une description des hypothèses employées pour traiter les données et une évaluation des faiblesses et incertitudes associées. Cela facilitera l'interprétation et l'utilisation éclairée des conclusions et des recommandations de l'étude.

6. Activité 6 : rédaction des conclusions de l'étude et description des étapes suivantes

L'experte-conseil ou l'expert-conseil conclura l'étude en définissant et en évaluant les points suivants :

- 1) description des principales conclusions, détermination des aspects à améliorer ou nécessitant des solutions particulières, et proposition de solutions potentielles aux problèmes constatés dans la chaîne de valeur des produits en papier, en plastique et en bioplastique (p. ex., conception des produits, installations de récupération des matières, technologies et processus de recyclage, matières

recyclées, nouvelles utilisations des plastiques recyclés dans les produits, et centres de recyclage transfrontaliers);

2) détermination des recommandations principales et des outils ou ressources possibles pour faciliter les travaux futurs que pourraient entreprendre les différentes parties prenantes afin de soutenir le développement d'une économie circulaire en Amérique du Nord. Les recommandations proposées dans cette étude fourniront un plan d'action clair afin que les résultats du projet servent de base efficace à l'élaboration de politiques publiques, et éventuellement de projet pilote pour favoriser la circularité et la gestion durable des matières au Mexique, dans le contexte de l'Amérique du Nord. Comme mentionné précédemment, ces recommandations doivent prendre en considération les éléments qui permettraient d'améliorer les programmes de valorisation et d'économie circulaire au pays, en tenant compte des étapes du cycle des matières et des déchets ainsi que de leur pertinence dans le contexte régional.

Tous ces renseignements seront organisés par type de matière (déchets de papier, déchets de plastique et déchets de bioplastique) dans l'étude définitive. La structure correspondra à celle des études réalisées précédemment, qui seront fournies à l'experte-conseil ou à l'expert-conseil. Les principales sections sont les suivantes :

- Résumé
- Introduction
- Chaîne de valeur
- Aperçu du marché
- Aperçu des flux de déchets et rendement
- Marchés secondaires
- Cadre réglementaire
- Pratiques exemplaires (modèles de rechange, options pour l'élaboration de politiques et technologies émergentes)
- Conclusions et recommandations
- Bibliographie
- Annexes

Les organismes de coordination mexicains fourniront au consultant une liste de personnes-ressources pour chaque domaine technique. Chacun supervisera des sections précises de l'étude. L'objectif est d'assurer une discussion fluide et continue avec les spécialistes gouvernementaux nationaux, et donc un suivi progressif de l'état d'avancement des travaux. (Voir également la section C. *Exigences relatives à la préparation et à la présentation des rapports d'avancement périodiques*).

Le CCE publiera cette étude en français, en espagnol et en anglais; elle complétera les études sur le Canada et les États-Unis qui seront publiées dans les prochains mois. Si elle en fait la demande et accepte de respecter certaines exigences de confidentialité, la personne retenue pourrait obtenir de la CCE les renseignements sur le Mexique tirés des études réalisées sur les trois matières au cours de la première phase du projet de la CCE, ainsi que les conclusions en attente de publication pour le Canada et les États-Unis.

L'ensemble du travail devrait être terminé dans les neuf mois suivant la date de début du contrat.

C. Exigences relatives à la préparation et à la présentation des rapports d'avancement périodiques

Tout au long du déroulement des activités faisant l'objet de la présente demande, l'experte-conseil ou l'expert-conseil collaborera étroitement avec les organismes de coordination mexicains et le Secrétariat de la CCE dans le cadre d'un plan de participation continue.

La personne retenue définira ce plan détaillé de manière à garantir la participation active et continue des organismes de coordination mexicains et de la CCE à toutes les phases de l'étude. Ce plan doit contenir des processus pour la communication et les examens avec les personnes-ressources de chaque institution préalablement désignées par les organismes de coordination mexicains, afin de garantir que l'étude reflète correctement les besoins et les réalités du Mexique.

Le Secrétariat de la CCE organisera des téléconférences avec l'experte-conseil ou l'expert-conseil et les organismes de coordination mexicains, ainsi qu'avec des spécialistes pertinents, selon les besoins. Ces séances viseront à présenter le travail effectué et à évaluer l'avancement des travaux.

Lorsqu'on le lui demande, la personne retenue devra soumettre des rapports d'avancement périodiques aux organismes de coordination mexicains et au personnel désigné de la CCE. Ces rapports devront comprendre un résumé des points suivants :

- progrès réalisés au cours du mois précédent;
- état d'avancement actuel;
- progrès prévus pour le mois suivant;
- contretemps possibles, avec description et raisons;
- mesures que les organismes de coordination mexicains ou le Secrétariat de la CCE pourraient prendre pour faciliter le projet.

D. Qualité des travaux escomptés

Le consultant sera responsable de livrer les travaux escomptés **en espagnol** avec une qualité qui les rend publiables (à savoir déjà révisés). Il lui incombe aussi, le cas échéant, de réviser les documents techniques. La révision technique et la correction du style sont nécessaires pour assurer la qualité des documents et incomberont au consultant. Le consultant fournira toute la documentation écrite (y compris les ébauches et les versions finales) au Secrétariat de la CCE dans une version lisible de Microsoft Word et devra se conformer aux normes et préférences établies en anglais dans le [Report Template](#) de la CCE (le cas échéant, ou dans un autre format approuvé par la CCE), et respecter les principes énoncés dans les [Guidelines for CEC Documents and Information Products](#). Les documents justificatifs des tableaux, des figures et des cartes seront présentés avec les comptes rendus dans le format du fichier d'origine (p. ex. Excel et ArcGIS). Il est à noter que toutes les mesures seront exprimées en unités métriques. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des documents qui découleront de cette activité.

Lorsque le consultant présentera les rapports ou autres documents visés par le contrat, la CCE aura besoin de quinze (15) jours ouvrables afin d'examiner les documents, d'aviser le consultant de tous problèmes ou erreurs éventuels, et de réexpédier lesdits documents au consultant pour qu'il y apporte les corrections qui s'imposent, et ce, sans frais supplémentaires. Conformément au plan de collaboration établi (section C), les personnes-ressources de chaque institution préalablement désignées par les organismes de coordination mexicains participeront activement à l'examen et à l'approbation des livrables afin de s'assurer que tout est conforme à leurs attentes.

E. Plagiat

Le plagiat, qui consiste à utiliser les expressions originales ou les idées créatives d'un tiers et à se les approprier, peut constituer une violation des droits d'auteur. Qu'il soit intentionnel ou non, la CCE n'accepte aucunement le plagiat. Dans le cadre du contrat, le consultant doit appliquer une méthode universitaire adéquate lorsqu'il établit des rapports et élabore des produits livrables, notamment en mentionnant systématiquement les références dans les notes de bas de page ou à l'intérieur des phrases, particulièrement à propos de toutes les sources secondaires, les citations et les données qui ne proviennent pas de lui. Les sources des tableaux et des figures extraits d'autres documents doivent être directement indiquées sous ces tableaux et figures. L'omission de citer en bonne et due forme la source de ces emprunts constitue du plagiat et sera considérée comme une violation de contrat.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consulter le document [Guidelines for CEC Documents and Information Products](#). *Guidelines for CEC Documents and Information Products* (Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information de la CCE), consultable en anglais seulement. En outre, à propos de chaque document qu'il livrera par écrit, le consultant devra utiliser le logiciel *iThenticate* ou un logiciel équivalent, approuvé par la Commission, afin de valider ledit document, et transmettre ensuite à la CCE, lors de son dépôt, les résultats de la recherche d'éléments plagiés. Le paiement des contrats sera retenu si ces exigences ne sont pas respectées.

III. Exigences et évaluation des propositions

A. Exigences impératives

Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.

1. Aptitude à travailler dans les trois pays

Le consultant, son personnel et ses sous-traitants doivent être domiciliés et autorisés à travailler au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. S'ils doivent se déplacer, ils sont tenus de posséder des documents valides les autorisant à voyager librement à l'intérieur de ces trois pays, et respecter les règlements et restrictions qui y sont en vigueur.

2. Qualifications et compétences du personnel principal

Aux fins de la présente demande, le terme « consultant » s'entend d'un groupe, d'une entreprise ou d'un consultant unique.

Dans le cas d'une proposition présentée par un consortium (de particuliers ou d'entreprises), l'un des consultants devra être désigné « consultant principal » et, à ce titre, il sera tenu de veiller à la cohérence des résultats, à la coordination générale des travaux, ainsi qu'à l'intégration des informations et des idées.

3. Qualifications et compétences requises

Le consultant doit posséder des compétences et de l'expérience dans les domaines suivants (voir section II):

Le personnel et les sous-traitants de l'experte-conseil ou de l'expert-conseil doivent maîtriser l'espagnol à l'oral et à l'écrit, car il s'agira de la langue de travail sur le terrain et de rédaction de

l'étude. Avoir une connaissance approfondie du travail en anglais (oral et écrit) sera considéré comme un avantage.

De même, l'experte-conseil ou l'expert-conseil doit avoir les qualifications, les compétences et l'expérience dans le domaine à l'étude afin d'effectuer un travail sur le terrain avec les parties prenantes désignées dans les zones géographiques convenues et validées par les organismes de coordination mexicains et la CCE.

L'experte-conseil ou l'expert-conseil travaillera dans ses propres bureaux.

En outre, l'experte-conseil ou l'expert-conseil doit établir sa compétence, posséder cinq (5) années (sans chevauchement) d'expérience professionnelle acquise au cours des dix dernières années dans le domaine de la gestion des déchets solides et des matières et, surtout, prouver sa connaissance de la gestion des déchets de papier, de plastique et de bioplastique au Mexique. Il doit également avoir une connaissance approfondie de la gestion et des méthodes d'élimination des déchets post-consommation, ainsi que de sujets connexes tels que l'économie circulaire, la consommation et la production responsables, et l'utilisation efficace des ressources.

La personne proposée doit fournir au moins trois (3) exemples de projets qu'elle a réalisés et qui démontrent qu'elle possède les compétences mentionnées.

Dans chaque cas, la personne retenue doit fournir les renseignements suivants :

- i. nom de l'organisation du client, titre du projet et secteur d'activité;
- ii. nom et fonction de la personne-ressource du client;
- iii. description du projet, contribution des membres de l'équipe proposée, résultats et méthodologies, et conclusions tirées.

4. Présentation de la proposition

Les consultants potentiels doivent se reporter au **mandat énoncé à la section II** du présent document dans le contrat négocié avec le consultant dont les services auront été retenus. Les soumissionnaires devront donc consulter ce mandat pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le projet et les services à fournir, le cas échéant.

Les propositions doivent être structurées comme cela est indiqué ci-après, et comprendre les éléments suivants :

1. La connaissance et la compréhension des travaux

Fournir des renseignements de base à propos du projet, qui démontreront l'expérience du consultant et sa connaissance du sujet. La présentation doit comprendre un plan de travail général qui montre que cette personne peut répondre aux exigences et respecter les délais indiqués dans la description des services, ainsi qu'un calendrier général qui respecte la durée fixée dans la présente demande. En outre, les soumissionnaires doivent présenter et expliquer la méthodologie proposée pour réaliser cette étude.

Ce plan de travail comprendra les points suivants :

- la méthodologie, les lignes directrices ou les paramètres à suivre au cours de l'étude;
- les ressources disponibles (humaines, financières, techniques et organisationnelles) qui contribueront à l'obtention des résultats;
- les résultats escomptés;
- tout autre élément jugé pertinent par l'experte-conseil ou l'expert-conseil.

- Cette déclaration est non seulement destinée à démontrer que le consultant a une connaissance générale et particulière de l'objet des travaux, mais aussi à mettre en évidence ses compétences rédactionnelles.

2. Le plan de travail et la méthode envisagés

- Fournir un plan de travail général et une méthode détaillée qui démontrent clairement comment les principales activités énoncées à la section B (*Description des services*) seront entreprises.
- Indiquer les modifications suggérées au mandat, et les raisons justifiant ces modifications, s'il y a lieu.

3. La structure, les qualifications et l'expérience de l'équipe du projet

- Indiquer la structure de l'équipe de projet, incluant le gestionnaire du projet et les chefs d'équipe pour le Canada, le Mexique et les États-Unis, le cas échéant.
- Fournir un résumé des qualifications et de l'expérience de chaque membre de l'équipe (et des remplaçants), ainsi que toute autre information pertinente (p. ex. les aptitudes linguistiques).

4. La ventilation du temps (en heures) et des coûts par tâche et par membre de l'équipe

- Fournir, à l'égard de chaque membre de l'équipe du projet, une ventilation détaillée des tâches assignées, des heures travaillées et des coûts de main-d'œuvre.
- Indiquer tous les autres coûts directs et indirects, y compris les frais de déplacement (inclure une estimation pour les réunions en personne se déroulant dans l'un des trois pays) et les taxes applicables.
- Indiquer clairement le nombre d'heures travaillées dans le cadre du projet et le coût total de ce projet (incluant les taxes).

Le consultant ou la consultante devra fournir les documents suivants :

Annexe 4 : La déclaration d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance du consultant relativement au contrat

- Fournir une copie dûment remplie du formulaire de la CCE figurant en annexe 4 de la présente demande de propositions.

Annexe A : Lettres de recommandation et références

- Deux lettres de recommandation liées à des affectations précédentes.
- Détails et coordonnées d'au moins trois références.

Annexe B : Le curriculum vitae de chaque membre de l'équipe

- De tous les membres de l'équipe de projet.
- Des remplaçants désignés du gestionnaire de projet et des chefs d'équipe de chaque pays, le cas échéant.

Annexe C : des exemples de travaux précédents

- Fournir deux exemples de travaux pertinents.

B. Autres informations à fournir

Les soumissionnaires sont invités à fournir au Secrétariat de la CCE tous les renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition. Toutefois, celle-ci ne devra en aucun cas dépasser dix (10) pages, ce qui n'inclut ni les curriculums vitae, ni les échantillons de précédents travaux, ni les brochures du consultant.

C. Type de contrat à utiliser pour ces services

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat type par étapes pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande. Si le contrat est négocié avec un consortium, la CCE offrira aux consultants le choix de conclure un contrat distinct avec chacun d'eux.

Tout le travail indiqué dans le contrat doit être achevé dans un délai de neuf mois à compter de la date de signature du contrat.

D. Mode de sélection

La CCE sélectionnera le consultant le plus compétent selon un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du [Guide sur l'acquisition de services de conseil](#).

Les propositions que le Secrétariat de la CCE jugera complètes seront évaluées par le Secrétariat de la CCE en fonction des critères suivants :

Critères d'évaluation	Nombre maximal de points
Compréhension des exigences du projet, pertinence du plan de travail	30
Pertinence de l'approche proposée et du plan de travail	30
Expérience du consultant, qualifications et compétences du personnel principal	20
Capacité du consultant à aborder le sujet de manière analytique et compétences rédactionnelles	10
Caractère adéquat du budget	10
<i>Total</i>	100

E. Niveau estimatif des ressources requises

Le budget alloué aux services de consultation pour ce projet est de cent mille dollars canadiens (100 000 \$ CAN) y compris les honoraires professionnels et les dépenses.

Si la proposition est présentée par un consultant établi au Mexique, le taux applicable de la taxe sur les produits et services, à savoir la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans ce pays, sera de 0 %, conformément à l'alinéa 29(IV)a) de la loi mexicaine sur la TVA, puisqu'il s'agit de services techniques retenus à l'étranger.

Pour les universités et les organisations non gouvernementales, il est à noter que la CCE accepte que des frais généraux soient imputés pour l'administration et pour d'autres coûts indirects, jusqu'à concurrence de 15 % de la valeur totale du contrat.

Si le consultant utilise une autre devise que le dollar canadien dans sa proposition, il devra indiquer le coût total en dollars canadiens, ainsi que dans la devise choisie, à des fins de comparaison, en précisant le taux de change utilisé.

F. Date limite de présentation des propositions et de prise de décision

Toute proposition, y compris ses annexes pertinentes, doit parvenir aux bureaux du Secrétariat de la CCE au plus tard **le 29 juillet à 12 heures HE**. Les propositions présentées après cette date ne seront pas examinées.

Les propositions doivent être transmises par courriel, à :

Antonia Andúgar Miñarro

Chargée de projet

aandugar@cec.org

Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables.

Le Secrétariat de la CCE entend choisir le consultant et aviser les soumissionnaires dans un délai raisonnable à compter de la date limite de présentation des propositions.

Annexe 1

Description des services demandés pour réaliser les études précédentes (référence pour la présente étude)

Étude sur la gestion des déchets de papier

L'étude visait les objectifs suivants :

- récolter des renseignements sur les pratiques de recyclage dans chaque pays et s'en servir comme référence pour élaborer de nouvelles politiques pour transformer la gestion des déchets de papier en Amérique du Nord, notamment en explorant des moyens d'accroître les possibilités dans cette industrie;
- ouvrir de nouvelles perspectives qui dépassent le cadre des études actuelles sur les infrastructures de recyclage et de récupération au Canada et aux États-Unis, afin d'inclure dans l'étude une analyse exploratoire ciblée des infrastructures de recyclage des déchets de papier au Mexique axée sur les taux de recyclage estimés et la contribution du secteur informel par l'intermédiaire de travail sur le terrain;
- évaluer les possibilités et obstacles dans les marchés secondaires de la région, explorer les technologies émergentes de récupération du papier, les infrastructures de recyclage et la conception des produits, et évaluer l'efficacité des ressources dans les processus de production (tri et sélection des matières, exigences en matière de contenu recyclé, etc.);
- inclure des recommandations (p. ex. des ressources et des outils potentiels pour aider les parties prenantes à mettre en œuvre des mesures clés) dans le but de favoriser l'adoption d'une économie circulaire pour les déchets de papier dans toute l'Amérique du Nord;
- examiner les différents besoins en matière de systèmes et d'infrastructures de recyclage dans les communautés urbaines, rurales et autochtones en utilisant autant que possible des renseignements existants.

À ces fins, les tâches suivantes ont été définies.

- 1) ***Activité 1 : mener une étude sur les marchés du recyclage et de la récupération, la conception de produits novateurs, les modèles d'emballages durables déjà sur le marché, et les nouvelles matières utiles pour les technologies de recyclage et de récupération des déchets de papier.***

L'experte-conseil ou l'expert-conseil effectuera des recherches, recueillera les commentaires des parties prenantes pertinentes et analysera les renseignements aux fins suivantes :

- 1.1 Fournir une vue d'ensemble de la capacité de collecte et de tri des déchets de papier (municipaux ou post-consommation) en Amérique du Nord :
 - décrire le type et la disponibilité des systèmes de collecte (collecte sur le trottoir, centres de collecte, etc.), et faire une comparaison proportionnelle des systèmes de collecte simple ou double et des systèmes de gestion centralisée par rapport à la responsabilité élargie des producteurs;

- inventorier les installations de récupération des matières en activité, leur capacité et les principaux types de ballots de papier qu'elles produisent et vendent aux recycleurs ou aux fabricants;
 - offrir un aperçu général (et une estimation) de la contribution du secteur informel¹ au Mexique dans la collecte, le tri et la séparation des déchets de papier.
- 1.2 Fournir une vue d'ensemble de la capacité de recyclage des déchets de papier (post-consommation) en Amérique du Nord, y compris le secteur informel au Mexique :
- déterminer les établissements (c'est-à-dire les usines de pâtes et papiers, les fabricants de produits en papier ou les producteurs secondaires de pâte uniquement), les types de ballots de déchets de papier utilisés (y compris les boîtes en carton ondulé, les emballages Tetra Pak) et le type de pâte (brune, grise ou blanchie) ou les autres articles produits (p. ex. du papier recyclé).
- 1.3) Analyser le marché secondaire dans la région aux fins du commerce transfrontalier de déchets de papier post-consommation. Cette analyse sera axée sur le flux de ces déchets (en particulier pour le recyclage) entre les trois pays et permettra de déterminer les limites de capacité et les faiblesses du marché secondaire intégré d'Amérique du Nord (p. ex. les types de papier ayant une faible demande, une faible valeur économique ou une offre excédentaire dans la région et dans chacun des pays respectifs).
- 1.4) Déterminer les pratiques exemplaires à chacune des étapes de la chaîne de valeur des produits de papier (conception des produits, installations de récupération des matières, technologies et processus de recyclage, contenu recyclé, nouvelles utilisations pour la pâte recyclée, centres de recyclage transfrontaliers, etc.) qui renforcent la circularité dans le secteur et améliorent le marché secondaire du papier en Amérique du Nord.

2) **Activité 2 : achever le rapport sur les résultats des études et les étapes suivantes.**

L'experte-conseil ou l'expert-conseil conclura l'étude par un résumé qui :

- 2.1) Décrit les principales conclusions du rapport et relève les aspects qui exigent des améliorations ou des solutions particulières, par exemple le renforcement de la circularité dans le secteur des déchets de papier post-consommation et le marché secondaire du papier en Amérique du Nord.
- 2.2) Propose des solutions possibles pour réaliser ces améliorations ou combler les lacunes relevées dans la chaîne de valeur des produits en papier.

¹ À la page 104 de son rapport de 2018 intitulé [What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050](#) (Quel gaspillage 2.0 : un aperçu de la gestion des déchets solides à travers le monde d'ici 2050), la Banque mondiale reconnaît l'importance et la complexité du secteur informel dans la gestion des déchets solides : « Les coûts d'élimination varient énormément. Dans certains pays, l'élimination des déchets se fait de manière informelle et n'est donc pas officiellement comptabilisée. »

Annexe 2

Description des services demandés pour réaliser les études précédentes (référence pour la présente étude)

Étude sur la gestion des déchets de plastique

L'étude visait les objectifs suivants :

- collecter des renseignements de base sur les pratiques de recyclage actuelles dans chaque pays afin d'orienter les options de politiques visant à transformer la gestion des déchets de papier en Amérique du Nord, et explorer les solutions de rechange pour accroître les possibilités dans cette industrie;
- en tenant compte des études sur les infrastructures de recyclage et de récupération aux États-Unis et au Canada, réaliser une étude à la portée bien définie sur les infrastructures de recyclage des plastiques au Mexique; cette étude sera axée sur les matières durables et inclura du travail sur le terrain pour estimer les taux de recyclage et la contribution du secteur informel;
- évaluer les possibilités et les obstacles dans les marchés secondaires de la région, explorer les technologies émergentes pour la récupération des plastiques, les infrastructures de recyclage et la conception des produits, et évaluer l'efficacité des ressources dans les processus de production (tri et sélection des matières, exigences en matière de contenu recyclé, etc.);
- inclure des recommandations et proposer des ressources et des outils potentiels pour aider les parties prenantes à mettre en œuvre des mesures clés dans le but de favoriser l'adoption d'une économie circulaire dans toute l'Amérique du Nord;
- examiner les différents besoins en matière de systèmes et d'infrastructures de recyclage dans les communautés urbaines, rurales et autochtones en utilisant autant que possible les renseignements existants.

À ces fins, les tâches suivantes ont été définies :

1) *Activité 1 : mener une étude sur les déchets de plastique dans les marchés du recyclage et de la récupération, la conception de produits novateurs, les modèles d'emballages durables déjà sur le marché et les technologies de récupération ou de recyclage des nouvelles matières.*

L'experte-conseil ou l'expert-conseil aura pour tâche d'effectuer des recherches, de collecter des renseignements auprès des parties prenantes pertinentes, y compris le secteur informel au Mexique², et d'analyser les renseignements aux fins suivantes :

- 1.1 Déterminer et évaluer l'état actuel des infrastructures de recyclage du plastique et des installations de récupération au Canada, aux États-Unis et au Mexique, principalement en ce qui concerne la collecte, le tri et le traitement.

² À la page 104 de son rapport de 2018 intitulé [What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050](#) (Quel gaspillage 2.0 : un aperçu de la gestion des déchets solides à travers le monde d'ici 2050), la Banque mondiale reconnaît l'importance et la complexité du secteur informel dans la gestion des déchets solides : « Les coûts d'élimination varient énormément. Dans certains pays, l'élimination des déchets se fait de manière informelle et n'est donc pas officiellement comptabilisée. »

- 1.2 Collecter des données sur les taux de recyclage des plastiques dans les trois pays, y compris les taux totaux et particuliers selon le code d'identification des résines.
- 1.3 Selon les conditions actuelles et les taux de recyclage des plastiques en Amérique du Nord, identifier les principaux aspects à améliorer (en particulier les plus abordables) dans le traitement et le recyclage des déchets de plastique afin d'accroître et de maximiser l'efficacité du système actuel de recyclage des plastiques.
- 1.4 Déterminer les matières plastiques pour lesquelles le recyclage présente des problèmes (en raison, entre autres, du manque d'installations, de technologies inadéquates ou de coûts élevés) ou qui sont recyclables, mais qui ne constituent pas un marché secondaire viable, et évaluer la recyclabilité de sous-catégories de déchets de plastique telles que les plastiques et pellicules souples, les sacs en plastique et la mousse de polystyrène expansé. Relever et analyser les possibilités pour améliorer la gestion de ces matières difficiles à recycler, p. ex. la rénovation du système de recyclage des plastiques, la promotion de pratiques locales ou l'utilisation de technologies novatrices et émergentes.
- 1.5 Réaliser une analyse du marché secondaire du sous-continent au sujet des déchets de plastique post-consommation et du commerce transfrontalier de ces déchets et des déchets industriels. Cette analyse se concentrera sur le flux de matières plastiques destinées au recyclage dans les trois pays, ainsi que sur les limites de capacité et les faiblesses du marché secondaire intégré d'Amérique du Nord³ en ce qui a trait aux déchets et aux matières plastiques (p. ex. la demande, la volatilité des prix, le manque de données et les centres de recyclage transfrontaliers).
- 1.6 Définir et décrire brièvement des concepts tels que la responsabilité élargie des producteurs, la réduction à la source et d'autres politiques (le cas échéant), ainsi que les cadres réglementaires pertinents pour la gestion des déchets de plastique et le développement du marché secondaire.

2) Activité 2 : achever le rapport et documenter les conclusions des études et décrire les étapes suivantes

L'experte-conseil ou l'expert-conseil conclura l'étude en déterminant et en évaluant les points suivants :

- 2.1 Description des principales conclusions du rapport, détermination des aspects à améliorer ou nécessitant des solutions particulières, et proposition de solutions potentielles aux problèmes constatés dans la chaîne de valeur des produits en plastique (p. ex. conception de produits, installations de récupération des matières, technologies et processus de recyclage, matières recyclées, nouvelles utilisations des plastiques recyclés dans les produits, et centres de recyclage transfrontaliers).
- 2.2 Recommandations et outils ou ressources possibles pour faciliter les travaux futurs que pourraient entreprendre les diverses parties

³ OCDE (s.f.), "Recycling Markets", Organisation de coopération et de développement économiques: <www.oecd.org/env/waste/recyclingmarkets.htm>.

prenantes en vue de soutenir le développement d'une économie circulaire en Amérique du Nord.

Annexe 3

Description des services demandés pour réaliser les études précédentes (référence pour la présente étude)

Étude sur la gestion des déchets de bioplastique

L'étude visait les objectifs suivants :

- collecter des renseignements de référence pour élaborer de nouvelles politiques visant à transformer la gestion des matières en Amérique du Nord et ainsi favoriser l'économie circulaire, notamment en explorant des moyens d'accroître les possibilités en matière de recyclage, de réutilisation et de compostage des bioplastiques;
- en tenant compte de la documentation sur les bioplastiques, ouvrir de nouvelles perspectives dépassant le cadre des études actuelles sur les infrastructures de recyclage, de compostage et de récupération dans la région afin d'évaluer les défis propres à la gestion des bioplastiques;
- évaluer les possibilités et obstacles dans les marchés secondaires de la région, et explorer les technologies émergentes de récupération des matières, les processus de compostage, les infrastructures de recyclage et la conception des produits (p. ex. les technologies pouvant être utilisées dans le tri et la sélection de matières);
- inclure des recommandations et proposer des ressources et outils potentiels pour aider les parties prenantes à mettre en œuvre des mesures clés dans le but de favoriser l'adoption d'une économie circulaire à l'échelle régionale.
 - À ces fins, les tâches suivantes ont été définies :

1) **Activité 1 : mener une étude sur les opérations de recyclage, de compostage et de récupération des plastiques non conventionnels, biodégradables et compostables fabriqués à partir de matières premières fossiles et biosourcées, ainsi que sur les technologies émergentes de récupération et de recyclage applicables aux déchets plastiques non conventionnels, biodégradables et compostables.**

L'experte-conseil ou l'expert-conseil effectuera des recherches, recueillera les commentaires des parties prenantes pertinentes et analysera les renseignements afin de connaître la quantité actuelle de déchets de bioplastique générés, les systèmes de recyclage et de compostage disponibles, les problèmes et les réussites propres aux bioplastiques, ainsi que les tendances dans la production de bioplastiques et les marchés des déchets. Du travail sur le terrain sera nécessaire pour la collecte des données au Mexique, et en fonction des résultats de la recherche, peut-être également au Canada et aux États-Unis. La personne retenue devra effectuer les tâches suivantes :

- 1.1) Collecter des données et des renseignements sur la production et la gestion des déchets de bioplastique en se concentrant sur :
 - a) les quantités et types de bioplastiques entrant dans les flux de déchets (p. ex. en fonction du traitement requis en fin de vie);
 - b) la capacité de collecte et de tri (p. ex. les bioplastiques compostables et non compostables);

- c) les infrastructures de recyclage et de compostage, y compris la technologie utilisée pour ces processus (p. ex. le compostage aérobie et anaérobie);
 - d) détermination des options de conception des produits lors de l'utilisation de bioplastiques pour déterminer si ces solutions de rechange ont amélioré ou entravé la recyclabilité ou la compostabilité du produit;
 - e) la quantité et la valeur des échanges commerciaux de déchets de bioplastique en Amérique du Nord ou des exportations de la région.
- 1.2) Évaluer les pratiques courantes de recyclage et de compostage des bioplastiques aux États-Unis et au Canada, et déterminer les défis et les résultats positifs liés aux déchets de bioplastique (problèmes de tri, incompatibilité entre les infrastructures de compostage et la conception des produits, recyclage ou compostage en circuit fermé, systèmes d'étiquetage, etc.). Cet examen doit également comprendre :
- a) une évaluation des pratiques exemplaires courantes aux États-Unis et au Canada qui pourraient aider le Mexique à stimuler son industrie de recyclage et de compostage des bioplastiques, en se concentrant sur la collecte, le tri (et les problèmes connexes) et les étapes à suivre.
- 1.3) Effectuer une brève analyse des tendances du marché et des taux de croissance de la production de bioplastiques, ainsi que de la demande et des principales utilisations des différentes formes de ces matières.

2) **Activité 2 : achever le rapport et documenter les conclusions des études, évaluer les mesures potentielles à prendre et décrire les étapes suivantes**

L'experte-conseil ou l'expert-conseil conclura l'étude en déterminant et en évaluant les points suivants :

- 2.1) Stratégies et technologies circulaires prometteuses dans les chaînes de valeur des bioplastiques qui pourraient maximiser la récupération de la valeur et garantir des retombées environnementales nettes positives découlant de l'utilisation même de ces matières. Il peut s'agir :
- a) de technologies émergentes de recyclage ou de compostage, ainsi que de méthodes de conception de matières durables applicables aux bioplastiques;
 - b) de technologies novatrices de recyclage et de compostage;
 - c) d'un examen des domaines dans lesquels des résultats supplémentaires pourraient être obtenus;
 - d) de réglementation ou de normes favorables et efficaces;
 - e) de pratiques exemplaires dans l'ensemble de la chaîne de valeur des produits en bioplastique, ainsi que des possibilités de les reproduire à grande échelle.

- 2.2) Recommandations et outils ou ressources possibles pour faciliter les travaux futurs que pourraient entreprendre les différentes parties prenantes afin de soutenir le développement d'une économie circulaire en Amérique du Nord.



Annexe 4

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT RELATIVEMENT À UN CONTRAT

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

ACCEPTATION

Je déclare par les présentes que **j'accepte** d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

(Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e), veuillez cocher une des cases suivantes. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, avec l'une des Parties à l'Accord de coopération environnementale (ACE), ou avec leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, qu'elle soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.)

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ACE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et pourraient constituer un conflit d'intérêts.

OU

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ACE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais prendre des mesures visant à atténuer ou à éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utilisez une feuille distincte en annexe.)

Date : _____

Signature : _____